

Séance du mercredi 30 août 2023

Date de la convocation: 23/08/2023

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-trois et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 11

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés : Aurore LEFEBVRE par Caroline BARRAL-AURATUS, Serge POTEL par Alain PEYROU

Secrétaire de séance :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_57 - Objet : Rapport d'activités annuel 2022.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année aux Maires de chacune des communes membres un Rapport d'activité retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce Rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement Public de coopération Intercommunale sont entendus.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal prend acte du Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au titre de l'année 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Lacapelle-Viescamp, le 30 août 2023

Le Maire,

Maryline MONTEILLET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11/09/2023
et publié ou notifié
le 12/09/2023